

Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats et des titres recettes émis au cours de l'année 2022.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune de Sonthonnax-la-Montagne.

La commune de Sonthonnax-la-Montagne dispose de 2 budgets :

- le budget principal de la commune
- le budget annexe « Lotissement »

Les comptes administratifs 2022 ont été votés le 11 avril 2023 par le conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de se décomposant comme suit :

- Investissement : - 35 581.30 euros
- Fonctionnement : 231 950.13 euros

La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 375 085.49 euros.

Les dépenses de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 302 295.34 euros.

L'excédent reporté s'élevait à 159 159.98 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement réalisées en 2020

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Charges à caractère général	112 013.02		
Charges de personnel	139 673.33	Produits de services	57 990.15
Autres dépenses de gestion courante	27 178.46	Impôts et taxes	206 968.52
Intérêts des emprunts	6 053.17	Dotations et participations	75 238.92
Dépenses en atténuations de recettes	12 632.00	Autres produits de gestion courante	31 938.48
Total des dépenses réelles	297 549.98	Produits exceptionnels	2 000.72
Dotations aux amortissements	4 745.36	Remboursement charges de personnel	948.70
		Total recettes réelles	375 085.49
		Excédent reporté	159 159.98
Total général	302 295.34	Total général	534 245.47

La section d'investissement

a) Généralités

Le budget investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

- en recettes : il s'agit de recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement, et les emprunts.

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement réalisées en 2022

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Remboursement d'emprunts+ dépôt cautionnement	23 395.30		
Changement fenêtres mairie + volets	8 193.19	FCTVA	3 881.00
Site Internet	1 188.00	Taxe d'aménagement	1 802.26
Matériel informatique mairie	1 260.00	Subventions	5 188.00
Matériel informatique école	192.00		
Achat matériel électroménager	729.99		
Achat matériel divers école	1 138.64		
Bois et forêt	11 858.81		10 871.26
Eclairage public			
Aménagements cimetière	5 424.00		
Acquisitions foncières	5 701.43		
Total des dépenses réelles	59 081.36	Total recettes réelles	10 871.26

Accusé de réception en préfecture 10 871.26
001-210104105-20230411-2023-CA-BP-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2023

		Amortissements	4 745.36
Déficit reporté	9 966.75	Excédent de fonctionnement capitalisé	17 850.19
Total général	69 048.11	Total général	33 466.81

c) Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Changement des fenêtres de la salle polyvalente, avec volets roulants solaires,
- Achat d'un ordinateur pour la mairie,
- Ajout de cavurnes, d'un ossuaire et d'un caveau d'attente au cimetière de Sonthonnax,
- Changement des chéneaux de l'église de Sonthonnax,
- Achat d'un frigo et d'un lave-linge pour les gîtes,
- Achat de matériel pour l'école.

d) Les subventions d'investissement perçues en 2022 :

- Etat : 3 998.00 euros
- Département de l'Ain : 1 190.00 euros

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Le budget annexe « Lotissement » a été créé en 2016 afin de permettre l'aménagement d'un lotissement composé de 3 parcelles (dans un premier temps) et 3 parcelles (pour une deuxième tranche), dans le but de viabiliser ces dernières et de les mettre en vente. La commune était déjà propriétaire du foncier.

Les principales opérations réalisées en 2022 dans la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Charges à caractère général	0	Vente de terrains aménagés	0
Total des dépenses réelles	0	Total des recettes réelles	0
Virement à la section d'investissement		Excédent reporté	76 395.14
Variation de stocks	4 043.87	Variation de stocks	4 043.87
Total général	4 043.87	Total général	80 439.01

Les principales opérations réalisées en 2022 dans la section d'investissement :

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Total des dépenses réelles	0	Total des recettes réelles	0
Déficit reporté	4 043.87	Excédent reporté	0
Variation de stocks	4 043.87	Variation de stocks	4 043.87
Total général	8 087.74	Total général	4 043.87

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe « Lotissement » fait apparaître un résultat global de 72 351.27 euros, se décomposant comme suit :

Accusé de réception en préfecture 001-210104105-20230411-2023-CA-BP-BF Date de réception préfecture : 18/04/2023
--

- Investissement : - 4 043.87 euros,
- Fonctionnement : 76 395.14 euros

Fait à Sonthonnax-la-Montagne, le 17 avril 2022

Le Maire
Fabrice MONACI

